

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Proiets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

## <u>Cité du cuir : un beau projet, mais…</u>

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Le projet de « Cité du cuir » ne peut être que salué en ce qu'il vise à mettre en valeur et développer un savoir-faire de notre territoire. Cependant, plusieurs aspects de sa réalisation nous interrogent et ont pour certains fait l'objet de remarques de la part de la Chambre régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine (voir le <u>Document ci-joint</u>).

 Les changements récurrents concernant le contenu du projet (inversion des bâtiments Hermès/musée, révision de la scénographie, etc.) : ces modifications majeures sont sources de surcoûts et de retards importants.

- 2. Le manque de transparence financière: malgré nos demandes répétées, la majorité ne nous a toujours pas donné le coût global de ce projet, de sa conception initiale jusqu'à ce jour.
- 3. L'absence de prise en compte de l'enjeu écologique: l'aménagement de parkings en lieu et place d'espaces naturels est à contresens de ce qu'il fallait faire pour proposer un cadre de qualité. Des alternatives existaient : elles ont été balayées. On ne nous écoute pas...

Les élus Énergie citoyenne au conseil communautaire



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - ∘ <u>Actualités</u>
  - ∘ Vie du groupe
  - ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
  - ∘ <u>Comptes-rendus</u>
  - <u>Commissions municipales</u>
  - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

## <u>Projet hydroélectrique privé à</u> Saint-Junien : donnez votre avis !

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Une **consultation publique** concernant la remise en service du **moulin Pelgros**, ancien site industriel de papeterie, a lieu du 13 février au 14 mars.

Cette procédure est entièrement dématérialisée : tous les documents relatifs au projet sont disponibles sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne (en cliquant sur le lien suivant : <a href="https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-de-remise-en-service-du-moulin-Pelgros-a-Saint-Junien">https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-de-remise-en-service-du-moulin-Pelgros-a-Saint-Junien</a>), et toutes les observations et propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse : <a href="iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr">iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr</a>

À l'issue de cette phase de concertation, la Préfecture statuera sur la **demande d'autorisation environnementale** (trois possibilités : autorisation, autorisation assortie de prescriptions ou refus de la demande).

En résumé, une **centrale hydroélectrique composée de 3 turbines** va être installée et exploitée par une société privée au moulin Pelgros, propriété de notre commune, situé sur la rive droite de la Vienne le long de la voie d'accès menant à la station d'épuration.



Vue de l'amont (depuis la rive droite)



Vue de l'aval

La conception du projet apparaît globalement sérieuse (biodiversité, architecture, etc.) et nous ne pouvons que saluer le développement d'une énergie renouvelable sur notre territoire. À titre d'information, la production correspondrait à l'alimentation en électricité de 530 foyers, hors chauffage et eau chaude.

Cependant, la signature d'un **bail à construction**, qui confierait à cette société pendant 99 ans la propriété du site moyennant un loyer de seulement 6% du chiffre d'affaires, nous interroge. En effet, cela reviendrait à **privatiser ce qui devrait être un service public**!

C'est pourquoi, à défaut d'une exploitation en régie (financièrement inenvisageable), le recours à une **délégation de service public** nous semble plus approprié, surtout au regard de l'**enjeu économique, social et environnemental** que représente l'énergie.

Enfin, nous souhaitons que **nos associations** (pêche, protection de l'environnement, patrimoine...) **puissent participer aux réflexions** concernant ce projet.

Contactez-nous pour plus de précisions sur ce dossier. Et, surtout, n'hésitez pas à donner votre avis : c'est le moment !



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- Réflexions
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- <u>Contactez-nous !</u>
- Recherche
- <u>Connexion</u>

# <u>Transparence politique : Énergie citoyenne tient son engagement !</u>

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Lors de la campagne des élections municipales, notre collectif Énergie

citoyenne avait pris l'engagement d'agir en toute transparence et de rendre plus clair le fonctionnement de notre commune.

À défaut d'avoir une retransmission en direct des séances, nous avons obtenu de la municipalité que les **enregistrements sonores des conseils municipaux** soient disponibles en libre accès sur le site internet de la Mairie.

De même, librement, nous vous informons que la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) a validé sans aucune réserve les comptes de campagne de notre liste et vous trouverez tous les détails chiffrés (recettes et dépenses) ci-dessous. Nous n'avons rien à cacher !

RECETTES		DÉPENSES	
Apports personnels des candidats (versements)	7 798 €	Location du local de campagne, assurance comprise	1 621 €
Concours en nature apportés par les candidats	3 519 €	Honoraires expert-comptable	960 €
		Graphisme* et site internet	3 056 €
		Impression de documents (programme, tracts, etc.) hors propagande officielle (bulletins, professions de foi et grandes affiches) et photographies	4 008 €
		Frais de transport*	113 €
		Boissons et plats* (réunions publiques)	420 €
		Distribution du programme par La Poste	1 029 €
		Frais bancaires (tenue du compte)	110 €
TOTAL RECETTES	11 317 €	TOTAL DÉPENSES	11 317 €
		*Concours en nature	

Enfin, sans aucune arrière-pensée démagogique que les professionnels de la politique invoquent toujours pour ne rien dévoiler, il nous semble important que vous puissiez connaître les **montants des indemnités perçues par chaque élu municipal** dans le cadre de ses responsabilités

publiques. La transparence ne doit pas être un vain mot !

#### COMMUNE DE SAINT-JUNIEN

MONTANT TOTAL DES INDEMN	ITÉS VERSÉES CHAQUE MOIS	20 493,36 €
Indemnité brute mensuelle de (11 personnes)	chaque conseiller délégué	560,33 €
Indemnité brute mensuelle de personnes)	chaque adjoint (9	1 235,53 €
Indemnité brute mensuelle du		3 209,95 €

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN »

MONTANT TOTAL DES INDEMNITÉS VERSÉES CHAQUE MOIS	11 576,50 €
Indemnité brute mensuelle de chaque vice-président (10 personnes)	865,29 €
Indemnité brute mensuelle du président	2 923,60 €

Les indemnités peuvent se cumuler.

Un adjoint au maire et un conseiller municipal délégué de Saint-Junien sont également vice-présidents de la POL et perçoivent respectivement, au total, 2100,82 € et 1425,62 € brut par mois.

Le maire est aussi président de la POL : il perçoit donc 6133,55 € brut par mois pour ces deux fonctions. Et il faudrait ajouter à cela l'indemnité liée à son mandat de conseiller départemental.

Notre démarche s'inscrit pleinement dans les recommandations formulées par les associations **Anticor** et **Transparency International**. Notre seul but : rétablir la confiance dans nos responsables politiques. Et il y a du travail…



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Proiets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

## Pour une VRAIE loi climat!

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Les propositions de la **Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)** devaient, selon l'engagement pris par le président de la République, être reprises « sans filtre ».

Pourtant, dans le projet de loi « climat et résilience » présenté par le Gouvernement, **les 149 mesures** formulées ont été amoindries voire dénaturées lorsqu'elles n'ont pas été tout bonnement écartées…

Dans ce cadre, un appel national « pour une vraie loi climat » a été lancé et, à Saint-Junien, un rassemblement a été organisé le 27 mars, dans le plus strict respect des gestes barrières, par plusieurs associations environnementales. Notre collectif Énergie citoyenne s'est mobilisé en nombre à cet événement qui a réuni plus de 70 personnes!

Membre haut-viennois de la CCC, Guy Kulitza est intervenu pour nous faire part de son expérience et de sa déception.

**Guy Kulitza**, ce n'est pas initialement un militant de l'écologie. Juste une personne qui fait son devoir en triant ses déchets.

**Guy Kulitza**, c'est un simple citoyen qui, tiré au sort pour faire partie des 150 membres de la CCC, a travaillé avec sérieux sur les questions climatiques et écologiques.

**Guy Kulitza**, c'est la démonstration que dès lors que l'on étudie de façon approfondie ces sujets, on ne peut que soutenir des propositions fortes, les seules à même de changer la donne.

**Guy Kulitza**, c'est nous, c'est vous.

Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud.

Pour nous contacter : <a href="mailto:energie-citoyenne@laposte.net">energie-citoyenne@laposte.net</a> ou 06.46.66.24.97

**↓**□L'intervention-témoignage de Guy Kulitza **↓**□

**!**□Quelques photos du rassemblement **!**□

























Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
  - Actualités
  - ∘ <u>Vie du groupe</u>
  - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
  - Nos candidats
  - Vidéos de campagne
- Proiets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

## Une route à contresens !

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Notre collectif se mobilise contre la création d'une portion de 200 mètres de route pour relier la zone de La Vergne à celle des Martines[1], projet porté par la communauté de communes. En voici les principales raisons.

#### 1. L'impact sur le cadre de vie

Le projet va bouleverser le quotidien des habitants des lotissements adjacents. Pour s'en convaincre, il suffit de s'y promener et d'y découvrir la tranquillité qui y règne. La circulation va fortement

augmenter dans le quartier, sachant que la route est destinée à « supporter un trafic de poids lourds important »[2]. Demain ne sera plus comme avant.

#### 2. Une question démocratique

Quand on échange avec les riverains, personne n'a été sollicité pour donner son avis sur le projet. La décision a été prise sans aucune concertation. Ce n'est pas acceptable !

#### 3. Un coût exorbitant

Le montant des travaux s'élève à 572 000 euros hors taxes (HT). On vous laisse ajouter les taxes pour obtenir le coût total du projet… En somme, c'est bien plus d'un demi-million d'euros d'argent public pour 200 mètres de route! Une gabegie à l'heure où nos finances publiques sont exsangues et où notre société doit faire face à une crise économique et sociale majeure. Est-ce vraiment là la priorité?

#### 4. Un projet anti-écologique

Le terrain sur lequel doit être construite la route jouxte un petit étang et une zone humide (voir les photos ci-dessous). Cet espace a un intérêt écologique certain, a fortiori à l'heure du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Il a également vocation à constituer un îlot de fraîcheur et de calme pour les riverains. Enfin, dans la conception même du projet, aucune piste cyclable n'est prévue… Une succession d'aberrations.

#### 5. L'alternative : la voie verte

On entend déjà le refrain de certains qui cherchent à nous disqualifier de façon caricaturale en nous traitant d'« anti-tout ». Facile, mais faux ! La preuve : à la place de cette route très coûteuse, nous proposons de travailler avec les riverains à la création d'une « voie verte », c'est-à-dire un chemin de promenade dédié exclusivement aux mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes, patins à roulettes, etc.).

En définitive, ces 200 mètres de route ne sont pas anecdotiques. Ils sont révélateurs d'une logique d'aménagement incroyablement dispendieuse et totalement dépassée. Ne commettons pas aujourd'hui les erreurs d'hier et arrêtons d'artificialiser nos sols à tout va. Faisons preuve de sérieux et pensons à l'avenir. Telle est notre ligne de conduite.

- [1] Soit de La Poste à Mr.Bricolage.
- [2] Délibération adoptée le 28 janvier 2021 par le conseil communautaire.

### Photos du site



L'étang



La zone humide



L'agrandissement du lotissement privé (61 parcelles)



L'impasse actuelle (rue Auguste-Merle, à proximité de Mr.Bricolage)

#### Articles récents

- Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025
- Faire du vélo à Saint-Junien… Une vraie gageure, un grand danger !
- Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025
- <u>Vente de la Giboire : les dernières actualités</u>

#### **Archives**

- décembre 2025 (1)
- <u>novembre 2025</u> (3)
- <u>octobre 2025</u> (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- <u>mai 2025</u> (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- <u>mai 2023</u> (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)

- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- <u>avril 2022</u> (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- novembre 2021 (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- <u>octobre 2020</u> (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- juillet 2020 (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

#### Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

#### Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- X
- <u>RSS</u>